

Communiqué aux médias

La CPE Fondation de Prévoyance Energie fait profiter les assurés de sa réussite

- **La CPE a obtenu un rendement légèrement supérieur à 10 % en 2021; le degré de couverture de la caisse de prévoyance commune dépassait les 125 % en date du 31 décembre 2021.**
- **Elle rémunère à 7 % les avoirs de vieillesse de ses assurés actifs.**
- **La bonne situation financière permet en outre de majorer les rentes duales de 10 % pendant un an.**

Zurich, le 20 janvier 2022 – La CPE Fondation de prévoyance Energie a clôturé l'année 2021 avec un très bon résultat financier. Le Conseil de fondation de la CPE a donc décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse des assurés actifs à un taux d'intérêt de 7 % en 2022. Ce succès permet en outre à la CPE de majorer les rentes duales de 10 % pendant un an.*

Ronald Schnurrenberger, président de la direction de la CPE déclare à cet égard: « Nous sommes dans une très bonne situation financière grâce à notre stratégie de placement clairvoyante et responsable ainsi qu'à la gestion financière prudente du Conseil de fondation. Notre Conseil de fondation conçoit la rente de manière équitable pour toutes les générations et la fixe depuis de nombreuses années à un niveau financièrement viable. Les assurés actifs ne cofinancent ainsi pas de rentes trop élevées. En plus de la rémunération élevée de 7 % des avoirs de vieillesse, nous nous réjouissons surtout de l'augmentation des rentes duales. Les rentes duales permettent de placer les actifs de la CPE de manière plus orientée sur les risques et donc plus rentable, et de faire profiter directement nos bénéficiaires de rentes des gains réalisés. Que nous puissions majorer les rentes directement de 10 % dès la première fois nous ravit d'autant plus et montre de façon remarquable que l'instauration de la rente duale par la CPE était tout à l'avantage de nos assurés. Nous sommes très heureux de pouvoir faire ainsi profiter nos assurés du succès de la CPE. »

La rémunération des avoirs de vieillesse est un élément important de la prévoyance professionnelle. Les intérêts et les intérêts composés sur le capital de prévoyance des assurés font que le capital disponible au moment de la retraite est supérieur aux seules sommes versées par les assurés et leurs employeurs. Le montant de la rémunération est fixé chaque année par le Conseil de fondation de la CPE. En l'occurrence, il se base en premier lieu sur la situation financière, c'est-à-dire sur le degré de couverture de la CPE.

Depuis 2014, la CPE verse des rentes de vieillesse duales: 90 % de la rente sont garantis et toujours versés, les 10 % restants sont variables et dépendent du degré de couverture de la CPE. La rente de vieillesse visée est versée à 100 % pour un degré de couverture compris entre 100 % et 119,9 %. Si la situation financière de la CPE est bonne et que le degré de couverture est plus élevé, la rente est majorée jusqu'à 10 % de la rente de vieillesse visée. Si le degré de couverture est inférieur à 100 %, la rente est réduite à 90 % au maximum de la rente de vieillesse visée. La partie variable est fixée à nouveau chaque année. Depuis l'instauration des rentes duales, le versement visé de 100 % a été atteint chaque année.

* La CPE administre différentes caisses de prévoyance. Les chiffres indiqués concernent la caisse de prévoyance commune de la CPE, dans laquelle sont assurés plus de 90 % de l'ensemble des bénéficiaires. Pour les entreprises qui ont leur propre caisse de prévoyance au sein de la CPE, les valeurs peuvent être supérieures ou inférieures.



Avec une fortune de presque 12 milliards de francs et quelque vingt-six mille personnes assurées, la CPE Fondation de Prévoyance Energie est l'une des institutions de prévoyance phare de suisse. La CPE se distingue par ses prestations financières durables ainsi qu'une performance de ses placements hors pair.

La CPE assure le personnel de 220 entreprises affiliées au moyen de prestations obligatoires et largement surobligatoires régies par la primauté des cotisations dans le 2^e pilier.

www.pke.ch

Contact: Thomas Reinhart, responsable Marketing / Corporate Services

+41 44 287 92 32, reinhart@pke.ch